

Observation 12 du 14/02/2023

Bonjour Madame,

l'enquête publique de Brion St Secondin ne saurait prospérer et donnera lieu à un avis défavorable de votre part notamment parce que ce territoire est déjà saturé par ces machines.

**Dans un rayon de 20 kilomètres autour de Brion, il existe :**

- neuf parcs en fonctionnement (Saint Secondin, Bouresse Usson du Poitou, Brion, La Ferrière, Château-Garnier, Savigné, Blanzay...), onze autres sont autorisés, six sont en instruction.

Vous n'êtes pas sans savoir que la jurisprudence est sensible à l'effet de saturation et rejette de nombreux dossiers qui lui sont déférés. Extrait d'une décision de justice :

Le tribunal administratif d'Amiens vient de refuser la construction d'un projet de huit éoliennes à Airaines, motivant sa décision, rendue publique ce 30 novembre 2020 notamment par "l'effet d'encerclement" pour les bourgs proches.

Cette jurisprudence doit être appliquée dans le cas présent.

Respectueusement.

--

**Hubert Moreau**